



Enquête unifiée auprès des entreprises – annuelle

**Enquête de 2007 auprès des intermédiaires
financiers de dépôts : banques à charte, sociétés de
fiducie, caisses populaires et coopératives de crédit**

If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at **1-888-881-3666**.

Guide de déclaration

À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide de Statistique Canada : 1-888-881-3666



Table des matières

	Page
I. Structure du questionnaire	3
II. Instructions générales	3
III. Définitions des secteurs d'activité à la Section D – Profil des activités	3
A. Services bancaires de détail (aux particuliers et aux entreprises)	3
B. Financement des entreprises et des institutions	3
C. Services financiers électroniques	3
D. Trésorerie et services bancaires d'investissement	4
E. Services de fiducie	4
F. Autres services	5
IV. Définitions des éléments à la Section D – Profil des activités	5
1. Revenus nets d'intérêts	5
2. Revenus autres que d'intérêts	5
3. Provision pour créances irrécouvrables	6
4. Salaires et traitements des employés permanents	7
5. Salaires et traitements des employés à forfait (à contrat)	7
6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux	7
7. Dépenses autres que d'intérêts	8
8. Profits (pertes) du secteur	8
9. Prêts moyens	8
10. Autres actifs	8
11. Dépôts moyens	8
12. Nombre d'employés permanents (équivalent plein temps)	9
13. Nombre d'employés à forfait (équivalent plein temps)	9
14. Total	9

I. Structure du questionnaire

La présente enquête vise à recueillir des renseignements annuels sur les secteurs d'activité des banques à charte, des sociétés de fiducie, des caisses populaires et des coopératives de crédit (locales et centrales).

Ces secteurs d'activité sont :

- A. Services bancaires de détail (aux particuliers et aux entreprises)
- B. Financement des entreprises et des institutions
- C. Services financiers électroniques
- D. Trésorerie et services bancaires d'investissement
- E. Services de fiducie
- F. Autres services

Ces secteurs figurent aux rangées de la grille à la **Section D – Profil des activités**.

Un certain nombre d'éléments de l'état des résultats et du bilan pour les opérations canadiennes de ces institutions financières doivent être déclarés dans le questionnaire.

II. Instructions générales

Si votre institution comporte des secteurs d'activité différents de ceux qui sont décrits dans ces pages, veuillez alors les énumérer et les décrire brièvement à la section Notes du répondant aux pages 7 et 8 du questionnaire.

Veuillez déclarer les valeurs **comptabilisées au Canada** pour les activités que vous y menez. **Cela comprend les activités de vos filiales de courtage.**

Les opérations qui sont comptabilisées dans des succursales et filiales canadiennes de l'institution financière sont considérées comme **comptabilisées au Canada**. Les opérations qui ont été comptabilisées dans des succursales de l'institution et dans ses filiales situées à l'extérieur du Canada sont considérées comme **comptabilisées à l'extérieur du Canada**.

Veuillez déclarer les montants en milliers de dollars canadiens. Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

Les données des coopératives de crédit et des caisses populaires locales sont recueillies auprès des centrales et d'autres organisations qui peuvent déclarer les résultats combinés de toutes les coopératives de crédit ou caisses populaires locales qui relèvent de leur compétence. Dans certains cas, une note au-dessous de l'adresse sur le questionnaire indique pour quelles unités

commerciales vous devriez déclarer. Si cela se produit, veuillez déclarer pour le groupe d'unités commerciales mentionné, même si le groupe diffère du nom inscrit avant l'adresse.

III. Définitions des secteurs d'activité à la Section D – Profil des activités

A. Services bancaires de détail (aux particuliers et aux entreprises)

Cette activité fournit des services financiers aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises (PME) du Canada par l'entremise d'un réseau de succursales. On y retrouve les services à la clientèle privée, le réseau de succursales bancaires et les services bancaires aux PME.

Inclure :

- les dépôts personnels et commerciaux;
- les prêts personnels;
- les prêts commerciaux;
- les prêts hypothécaires, résidentiels et non résidentiels.

Exclure :

- les revenus provenant des services financiers électroniques, y compris ceux des guichets automatiques bancaires, des services bancaires par téléphone et par Internet et des cartes de débit bancaires; veuillez déclarer ces revenus sous le secteur d'activité C intitulé Services financiers électroniques.

B. Financement des entreprises et des institutions

Cette partie fait référence aux services financiers et aux services d'exploitation offerts à une clientèle composée d'institutions et d'entreprises, comme le financement du commerce extérieur et des exportations, le financement de projets et les prêts consortiaux.

Inclure :

- les prêts aux entreprises, aux administrations publiques et aux institutions (au pays);
- les prêts aux entreprises, aux administrations publiques et aux institutions (à l'étranger);
- les dépôts des grandes entreprises, des administrations publiques et des institutions;
- les autres services de financement des grandes entreprises et des institutions.

C. Services financiers électroniques

Les revenus provenant des guichets automatiques et des services bancaires par téléphone et par Internet devraient être inclus dans ce secteur d'activité plutôt que dans le secteur A intitulé Services bancaires de détail.

Inclure :

- les revenus provenant des services de cartes de crédit et de débit;
- les services bancaires électroniques de détail et aux grandes entreprises;
- le financement du commerce extérieur (lorsque cette activité peut être séparée de celle du secteur B intitulé Financement des entreprises et des institutions);
- les opérations effectuées par l'entremise de machines de télégestion bancaire;
- les opérations bancaires par téléphone;
- les opérations bancaires par Internet.

Services liés aux cartes de crédit et de débit**Inclure :**

- les frais bancaires liés aux opérations sur cartes de crédit;
- les frais mensuels ou annuels liés aux comptes de cartes de crédit;
- le produit de l'escompte aux marchands sur les cartes de crédit;
- tous les frais liés aux cartes de débit;
- les frais d'adhésion des marchands affiliés au réseau de cartes de crédit et la location de terminaux de paiement électronique.

D. Trésorerie et services bancaires d'investissement

La trésorerie gère les fonds tirés des opérations consolidées de l'entreprise; garantit la conformité avec les exigences réglementaires; fixe les seuils applicables aux écarts autorisés pour une unité d'exploitation donnée sur la foi d'indices de rendement; gère la trésorerie des opérations bancaires consolidées et veille à la prestation des services de gestion du risque. Les revenus en intérêts tirés des fonds déposés sont le produit des activités de la trésorerie.

Les services bancaires d'investissement visent uniquement la prestation de services de courtage de valeurs mobilières, de gestion de fonds communs de placement, de gestion des placements, de courtage à commissions réduites, de planification financière et de consultation financière aux entreprises, aux administrations publiques, aux institutions et aux particuliers. Les activités ayant trait aux particuliers excluent celles comprises dans les services bancaires de détail.

Courtage**Inclure :**

- les commissions pour les services de négociation de valeurs mobilières découlant de la prestation de services d'agent aux clients.

Négociation de valeurs mobilières**Inclure :**

- les frais pour la prestation de services dans le cadre d'opérations sur valeurs mobilières.

Fusions et acquisitions**Inclure :**

- les frais de transaction pour des services aux entreprises clientes engagées dans des fusions et des acquisitions.

Financement des entreprises et capital de risque**Inclure :**

- les services liés à la promotion, à l'organisation, à la capitalisation, au financement, à la réorganisation et à la gestion financière des entreprises commerciales;
- la prestation de services de financement pour les entreprises en démarrage.

Frais de gestion de placements et de services de garde de biens**Inclure :**

- les frais découlant de la gestion de portefeuilles et les services de garde de biens des banques et des sociétés de fiducie.

Fonds communs de placement**Inclure :**

- les frais pour la prestation de services d'agent de placement de parts, d'actions ou d'autres participations dans des fonds communs de placement;
- les frais pour la prestation de services d'agent de recouvrement des paiements pour ce qui est de fonds communs de placement.

E. Services de fiducie

Inclure les services de fiduciaire ou d'agent, c'est-à-dire la tenue de registres, la garde de biens et l'évaluation du rendement de fiducies personnelles, de caisses de retraite, de placements d'entreprises et d'institutions et de régimes d'épargne-retraite collectifs.

Inclure :

- les services de fiducie personnelle et de gestion des placements;
- les services de fiducie de retraite et institutionnelle;
- les frais découlant de la gestion de successions et de fiducies, de l'administration de fiducies et de la prestation de services d'agent aux clients.

Exclure :

- les frais de fonds communs de placement déclarés sous le secteur D intitulé Trésorerie et services bancaires d'investissement.

F. Autres services

Ce secteur d'activité englobe toutes les opérations canadiennes qui ne sont pas incluses dans les secteurs ci-dessus. Veuillez indiquer la nature de ces secteurs dans la grille à la **section D**.

Inclure :

- les frais de consultation, lorsque l'institution reçoit des montants contractuels périodiques pour fournir des services de gestion ou autres (non liés à ses opérations bancaires générales) pour le compte de tiers;
- les frais de confirmation de vérification à l'égard de comptes de clients, de valeurs mobilières détenues en garde et de positions débitrices;
- tous les profits et toutes les pertes découlant de la cession de locaux, sauf dans le cas d'accords de cession-bail;
- toute réduction de la valeur des terrains;
- les revenus de placements immobiliers et les revenus de location moins les frais liés;
- les profits réalisés ou les pertes subies par les filiales de crédit-bail sur la vente de matériel qui était auparavant loué;
- tout autre revenu non détaillé ailleurs.

Exclure :

- les opérations des compagnies d'assurances affiliées.

IV. Définitions des éléments à la Section D – Profil des activités

La présente section comprend les définitions des titres numérotés figurant à l'entête des colonnes de la grille à la **Section D – Profil des activités**, aux pages 4 et 5 du questionnaire.

Les montants **ne doivent pas** être présentés sur une base d'imposition équivalente. Ils **doivent inclure** les points non récurrents, sauf indication contraire.

1. Revenus nets d'intérêts

Le **revenu net d'intérêts** est la différence entre le revenu en intérêts plus les dividendes et les intérêts débiteurs des éléments de passif portant intérêt.

Revenus en intérêts et en dividendes**Inclure :**

- les revenus en intérêts provenant de prêts;
- les revenus en intérêts provenant de titres;

- les revenus en dividendes et en intérêts provenant de valeurs mobilières;
- les revenus en intérêts provenant de dépôts bancaires.

Intérêts débiteurs**Inclure :**

- les intérêts versés sur les dépôts;
- les intérêts sur les titres subordonnés;
- les intérêts sur les autres éléments de passif.

2. Revenus autres que d'intérêts

Il s'agit de toutes les sources de **revenus autres que les frais d'intérêts**, par exemple : revenus de services de courtage et autres services de valeurs mobilières; services de crédit; profits et pertes nets de valeurs de placements; revenus gagnés sur les opérations; frais de gestion de dépôt et de paiement; gestion de fonds communs de placement; services de cartes; revenus extra commerciaux (devises); assurances; revenus de titrisation; revenus intersectoriels autres qu'en intérêts et profits ou pertes de la vente d'éléments d'actif.

Inclure :

- les frais d'administration sur les comptes de dépôts :
 - les frais d'administration;
 - les frais de mouvement de comptes;
 - les frais unitaires sur les chèques;
 - les frais découlant d'ententes particulières sur le fonctionnement des comptes;
 - le produit des avis de comptes inactifs et de fermetures de ces comptes;
 - les frais d'opposition au paiement de chèques et les frais liés aux chèques retournés en ce qui concerne les comptes-chèques personnels;
 - les frais de services à forfait, où le client se voit facturer des montants égaux pour un ensemble de services;
 - les frais d'administration liés à tous les comptes courants et comptes non personnels, y compris les frais de services commerciaux.
- les autres frais d'administration sur les paiements :
 - les frais d'administration pour des retraits en espèces dans les guichets automatiques y compris les frais sur une base nette pour l'utilisation d'Interac, Plus et Cirrus;

- les commissions et les frais liés aux ententes de réseau;
- les commissions sur le paiement de factures de particuliers;
- les commissions sur la vente de traites, de mandats et de chèques de voyage;
- les commissions sur les virements de fonds par courrier, téléphone ou télégraphe;
- les commissions de certification de chèques;
- tout revenu des services informatiques offerts aux clients;
- les commissions de recouvrement de traites, de chèques et d'autres lettres de change reçues pour recouvrement, encaissées ou prises en dépôt;
- les commissions sur le recouvrement des comptes ou des créances dans le cadre d'une cession de comptes ou de contrats;
- les commissions liées aux services de boîtes de dépôts;
- les revenus tirés des services de boîtes postales;
- les autres revenus tirés des frais d'administration sur les paiements qui n'ont pas déjà été mentionnés.
- les commissions d'engagements et d'engagements de crédit de soutien et d'autres commissions sur les prêts :
 - les commissions et les coûts liés aux facilités de crédit, dont les frais facturés aux clients pour la partie inutilisée des marges de crédit, les frais d'engagement de prêts sans condition et les frais tenant lieu de soldes compensatoires (conformément aux lignes directrices sur la comptabilité établies dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés [ICCA]);
 - les frais de découvert au jour le jour;
 - les commissions facturées aux clients sur les prêts à l'égard desquels, dans la mesure où ils sont compensés par des dépôts, aucun intérêt n'est exigé;
 - les frais d'évaluation des demandes de crédit de clients, y compris de vérification des garanties;
 - les frais d'étude et de recommandation des ententes de crédit les plus appropriées (frais d'établissement de dossier, frais de structuration);
- les frais liés à l'évaluation régulière de la garantie de prêts, au traitement des billets et des paiements et à d'autres activités administratives (p. ex. la tenue des registres des titres de garantie, le classement chronologique des débiteurs);
- les autres frais de prêts qui n'ont pas déjà été mentionnés.
- les frais liés aux prêts hypothécaires :
 - les frais et les coûts liés aux opérations de prêts hypothécaires sur tous les types d'hypothèques (conformément aux lignes directrices sur la comptabilité établies dans le Manuel de l'ICCA);
 - les frais de gestion hypothécaires administrés par l'intermédiaire financier de dépôts, mais n'appartenant pas à l'institution financière;
 - les frais d'évaluation.
- les commissions d'acceptation;
- les frais liés aux garanties et aux lettres de crédit;
- les revenus intersectoriels autres que d'intérêts;
- les revenus gagnés sur les opérations :
 - le revenu dégagé sur les opérations est dérivé de titres boursiers. Le revenu dégagé sur les opérations exclut la partie du revenu gagné sur les opérations de change qui n'est pas considérée comme faisant partie des activités boursières.
- les profits (pertes) sur la vente de biens :
 - les gains réalisés ou les pertes subies sur la vente de biens qui ne sont pas considérés comme étant des éléments extraordinaires. Les éléments de cette catégorie ne sont pas considérés comme faisant partie des approvisionnements achetés ou produits pour la vente à partir d'opérations normales de l'entreprise. Ces éléments sont considérés comme étant une valeur naturelle tels que des biens immobilisés, des investissements, des prêts et des titres.

3. Provision pour créances irrécouvrables

Les sommes à déduire du revenu représentent le montant ajouté à la réserve pour créances irrécouvrables afin de s'assurer que la réserve est suffisante pour absorber toutes les pertes prévues liées au crédit compte tenu de toute valeur non encaissable ou de tout recouvrement de prêt.

4. Salaires et traitements des employés permanents

Veillez déclarer les salaires et traitements de vos employés **permanents avant** les retenues.

Les employés permanents sont définis comme étant des personnes pour lesquelles vous fournissez un T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada.

Inclure :

- les salaires et traitements des employés permanents et les paiements des heures supplémentaires, y compris la rémunération des directeurs, les commissions et les primes versées aux employés;
- les indemnités de vacances;
- les primes (y compris la participation aux bénéfiques);
- les commissions (autres que les commissions versées au personnel de ventes);
- les allocations imposables;
- le total des montants et des coûts versés aux directeurs pour leur participation aux réunions de l'établissement;
- le total des montants et des coûts versés aux directeurs pour leur participation aux réunions de filiales;
- les rémunérations rétroactives.

Exclure :

- tous les paiements et les coûts associés à des contractuels de l'extérieur;
- les paiements versés à des bureaux de placement ou à des services de location de personnel;
- les paiements versés à des employés occasionnels en l'absence d'un T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada.

5. Salaires et traitements des employés à forfait (à contrat)

Veillez déclarer les salaires et traitements des employés **à forfait avant** les retenues.

Les employés à forfait se définissent comme étant des employés qui sont des :

1. employés saisonniers dont l'emploi est intermittent selon la saison de l'année; **ou**
2. employés à forfait dont les modalités de l'emploi se terminent à une date précise; **ou**

3. employés occasionnels ou travailleurs sur demande dont les heures de travail peuvent varier sensiblement d'une semaine à l'autre ou qui sont appelés à travailler lorsque le besoin se fait sentir et non selon un horaire prédéterminé.

Inclure :

- tous les paiements et les coûts associés aux employés à forfait de l'extérieur;
- les paiements effectués à un bureau de placement ou à un service de location de personnel;
- les paiements effectués à une main-d'œuvre occasionnelle sans le T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada.

Exclure :

- les salaires et traitements des employés permanents.

6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux

Inclure :

- les cotisations versées aux caisses de retraite privées, fédérales, provinciales et territoriales;
- les cotisations spéciales doivent être amorties sur un nombre raisonnable d'années en ce qui concerne la nature de la cotisation, afin que les comparaisons des chiffres d'une année à l'autre ne soient pas faussées;
- les indemnités de retraite versées aux retraités autres que celles provenant de la caisse de retraite;
- la participation aux primes des régimes collectifs d'assurance-maladie, des régimes d'assurance de soins dentaires, d'assurance-accidents et d'assurance-vie des salariés;
- les cotisations d'assurance-emploi (AE) et d'indemnisation des accidents du travail;
- les cotisations versées aux régimes nationaux de pension et aux régimes de prestations du personnel à l'étranger;
- les cotisations versées aux régimes d'épargne et de participation aux bénéfiques;
- les coûts liés aux régimes de loisirs du personnel ainsi que les indemnités de décès;
- les versements d'impôt provincial ou territorial sur la masse salariale (santé et éducation).

7. Dépenses autres que d'intérêts

Inclure :

- la dépréciation;
- l'amortissement des éléments d'actif, les charges reportées et l'écart d'acquisition;
- la provision du trimestre pour pertes futures;
- les frais et les sorties de fonds, les créditeurs et autres dépenses;
- les frais de publicité, de marketing, d'assurance et les autres frais administratifs non classés ailleurs;
- les frais d'émission de titres de créance;
- l'indemnité de règlement lors de la résiliation du contrat d'un employé;
- la location de terrains, de bâtiments, de bureaux, d'autres biens immobiliers, d'équipement, de véhicules, de machines de bureau et de matériel informatique;
- les matériaux et les pièces;
- les réparations de machines, de l'équipement, des immeubles et de véhicules;
- les dépenses pour le nettoyage, la surveillance et l'entretien;
- les dons de charité;
- les taxes indirectes telles que les impôts fonciers, les taxes sur les primes d'assurance, les droits de mutation immobilière, les droits d'immatriculation des véhicules automobiles, les permis de vente de boissons alcoolisées, les taxes d'affaires et les impôts sur le capital;
- les frais intersectoriels.

Exclure :

- les salaires, les cotisations aux caisses de retraite et autres avantages sociaux des employés.

8. Profits (pertes) du secteur

Si le questionnaire a été bien rempli, les profits (pertes) d'un secteur d'activité particulier devraient être calculés correctement à l'aide de l'équation suivante :

Profits (pertes) du secteur =

1. Revenus nets d'intérêts
- + 2. Revenus autres que d'intérêts
- 3. Provisions pour créances irrécouvrables
- 4. Salaires et traitements des employés permanents
- 5. Salaires et traitements des employés à forfait (à contrat)
- 6. Cotisations aux régimes de pension et autres avantages sociaux
- 7. Dépenses autres que d'intérêts

9. Prêts moyens

Il s'agit du montant moyen des prêts en cours durant l'année. Dans la plupart des cas, on peut calculer ce montant en additionnant les soldes de prêts trimestriels, puis en divisant le total par quatre.

Inclure :

- les prêts non hypothécaires, moins la provision pour créances irrécouvrables;
- les prêts hypothécaires, moins la provision pour créances irrécouvrables.

10. Autres actifs

Inclure :

- les pièces de monnaie en or, l'or en lingot et l'argent brut;
- les billets de banque et autres pièces de monnaie;
- les dépôts à la Banque du Canada;
- les dépôts à des institutions financières réglementées, moins la provision pour créances irrécouvrables;
- les chèques et autres effets en transit (valeur nette);
- les valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, par une province ou un territoire canadien ou par une corporation municipale ou scolaire au Canada;
- les autres valeurs mobilières, moins la provision pour créances irrécouvrables;
- les terrains, les bâtiments et le matériel, moins l'amortissement cumulé;
- les engagements des clients en vertu d'acceptations, moins la provision pour créances irrécouvrables;
- les autres éléments d'actif.

11. Dépôts moyens

Il s'agit de la moyenne des sommes laissées en dépôt par votre institution financière durant l'année. On peut calculer cette variable en additionnant les soldes de dépôts trimestriels, puis en divisant le total par quatre.

Inclure :

- les dépôts à vue;
- les dépôts à préavis;
- les dépôts à terme fixe.

12. Nombre d'employés permanents (équivalent plein temps)

Il s'agit du nombre d'employés permanents à la clôture de l'exercice, déclaré en chiffres réels et non en dollars canadiens. Veuillez convertir toute la main-d'œuvre régulière en équivalents plein temps (p. ex. si un employé travaille 75 % du temps des heures normales d'un employé à plein temps, cet employé correspond à 0,75 d'un employé à plein temps).

Inclure :

- toute personne rémunérée pour des services rendus au Canada ou en raison d'une absence payée et pour laquelle l'employeur est tenu de fournir un T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada;
- une personne qui travaille à plein temps ou à temps partiel.

13. Nombre d'employés à forfait (équivalent plein temps)

Il s'agit du nombre d'employés à forfait (à contrat) à la fin de l'exercice, déclaré en chiffres réels et non en dollars canadiens. Veuillez convertir toute la

main-d'œuvre contractuelle en équivalents plein temps (p. ex. si un employé travaille 75 % des heures normales d'un employé à plein temps, cet employé correspond à 0,75 d'un employé à plein temps).

Inclure :

- les employés classés comme étant des employés à forfait de l'extérieur;
- les employés fournis par un bureau de placement ou par un service de location de personnel;
- les employés pour lesquels vous ne fournissez pas de T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada.

Exclure :

- les employés définis à l'élément 12 ci-dessus comme étant des employés permanents.

14. Total

La somme des secteurs d'activité pour chaque élément.

**À TITRE
D'INFORMATION
Merci d'avoir rempli le questionnaire.
Veuillez faire une copie pour vos dossiers.
SEULEMENT**